

Tarification :

Mesures incitatives pour favoriser l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des ménages à faible revenu

Présenté par :
Mustapha El Amery

12 février 2018

INTRODUCTION



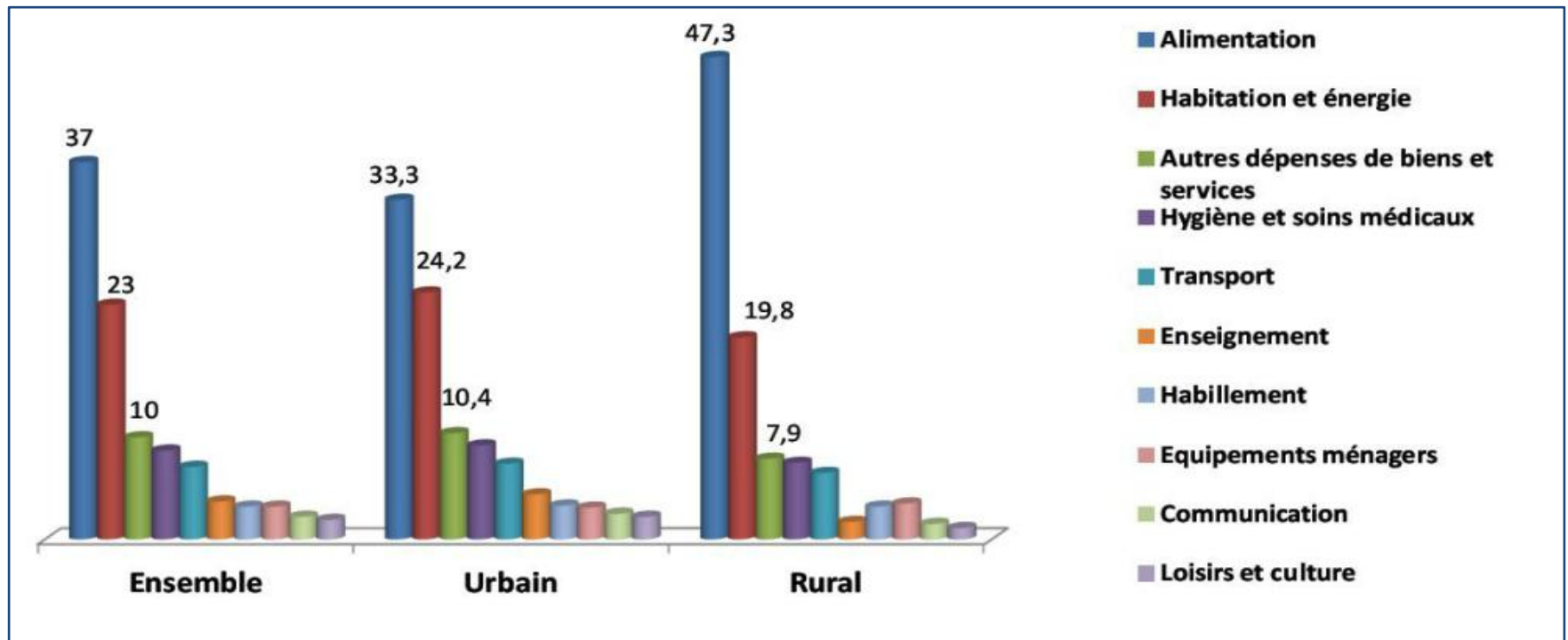
La décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (1981-1990) décrétée par l'Organisation des Nations Unies a insufflé un regain d'intérêt au secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. Elle s'était donnée pour mission de favoriser l'accès de tous à l'eau potable. Son groupe cible était les communautés rurales et urbaines à faible revenu.



Présentation de la problématique

- ❑ Favoriser l'accès aux populations à faible revenu constitue un souci majeur dès lors que la facture d'eau représente une part significative de ces revenus.
- ❑ Pour atténuer la charge de l'eau et de l'assainissement au profit des clients défavorisés, les décideurs, de par les pouvoirs qui leur sont dévolues, disposent d'une liberté d'action pour décider des mesures d'encouragement s'inscrivant dans la stratégie globale du développement du pays.

Structure des dépenses des ménages au Maroc entre 2001 et 2014 (en %)



Présentation de la problématique

- ❑ Si la facture mensuelle de la consommation d'eau potable ne semble pas posée un vrai problème d'acceptabilité, le coût d'accès quant à lui constitue un obstacle majeur pour les raccordements des ménages à faible revenu ;
- ❑ Le coût d'accès (eau TPE et assainissement PPE) représente la participation du client au coût de l'investissement du réseau assainissement et d'eau potable et pourrait facilement atteindre, à titre d'illustration, l'équivalent de 5 à 7 ans de factures de consommations moyennes mensuelles d'un ménage ordinaire consommant 110 m³/an.

Présentation du système de tarification eau et assainissement au Maroc

- Volet para-tarifaire : Eau potable
 - ✓ **Taxe riveraine:** « Tout propriétaire d'une parcelle de terrain ou d'immeuble susceptible d'être alimenté en eau potable par le réseau de distribution existant, est tenu de contribuer aux frais de construction de la canalisation. Cette contribution est constituée par le paiement d'une taxe riveraine ... » [Article 2 : Extrait du BO N° 2176 du 9 juillet 1954 page 965](#)

$$\mathbf{TR} = \mathbf{Po} \times (\mathbf{R} + \mathbf{n} \times \mathbf{r})^{1/2}$$

- **TR :** Montant de la taxe riveraine (en DH)
- $(\mathbf{R} + \mathbf{n} \times \mathbf{r})^{1/2}$: Linéaire équivalent de la construction (mle = mètre linéaire équivalent)
- **Po :** Taux unitaire de la taxe riveraine (en Dh/mle)
- **R :** Superficie brute du lot (en m²)
- **n :** Le nombre d'étages
 - n = 0 pour rez-de-chaussée , rez-de-chaussée+1,R+2
 - n = 1 pour rez-de-chaussée +3
 - n = 2 pour rez-de-chaussée+4
- **r :** Superficie construite (en m²)

Présentation du système de tarification eau et assainissement au Maroc

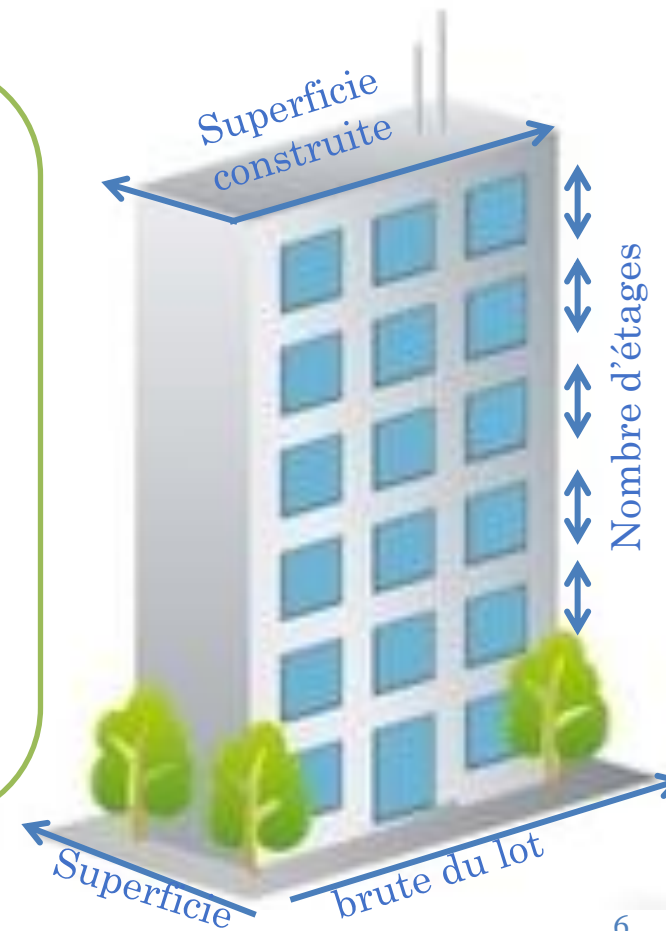
- Réaménagement de la Taxe Riveraine



Le mode de calcul était assis sur **la longueur de la façade.**

Le mode de calcul est assis sur :

- Le mètre linéaire équivalent calculé sur la base de **la superficie brute du lot**
- **La superficie construite**
- **Le nombre d'étages**



Présentation du système de tarification eau et assainissement au Maroc

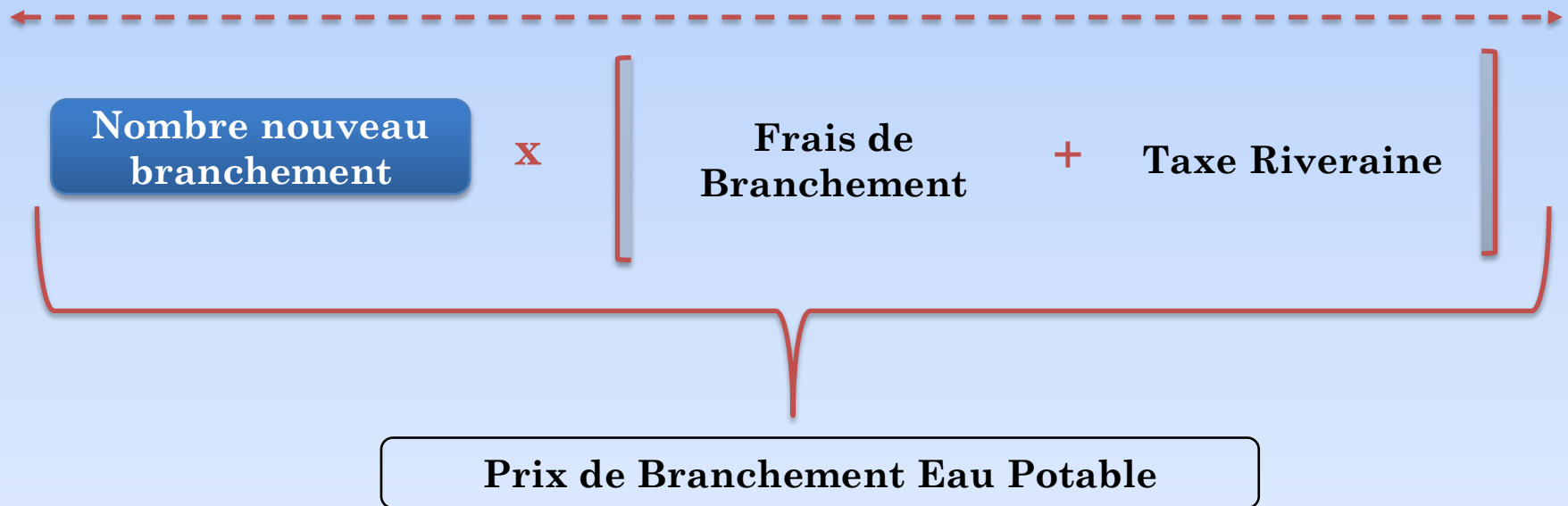
- Volet para-tarifaire : Eau potable
 - ✓ **Frais de branchement eau potable** : La longueur de branchement est la distance entre le piquage et la niche du compteur tout en prenant en considération la longueur du tuyau réellement livré par le magasinier du centre.

Longueur du branchement & Diamètre du Compteur	0 à 10 ml	10.01 à 20 ml	20.01 à 40 ml	Plus de 40 ml
Groupe I : 15 – 20 et 25 mm	190.00 EuroTTC	250.00 ETTC	350,00 E TTC	6 * longueur réelle totale du branchement en ml + 1 50.00 E
Groupe II : 30 - 40 et 40x15 mm	230.00 E TTC	310,00 E TTC	435.00 dh TTC	8 * longueur réelle totale du branchement en ml + 1 80 Euro
Groupe III : 50 – 50x20 – 60 – 60x20 – 80 – 80x20	Ce type de branchement est régi par les travaux tiers.			

Présentation du système de tarification eau et assainissement au Maroc

- Volet para-tarifaire : Eau potable

Tarification de Branchement Eau Potable



Présentation du système de tarification eau et assainissement au Maroc

Volet para-tarifaire : Assainissement

- ✓ **Participation au premier établissement (PPE)**: une participation du client au coût de l'investissement assainissement:

- En 2006 et pour faciliter l'accès au service d'assainissement, un système de forfait a été mis en œuvre pour les clients particuliers son calcul dépend du nombre d'étages du local à brancher. La méthode de calcul est comme suit :

$$\text{PPE} = 150 \text{ Euro HT pour } n \leq 2$$

$$\text{PPE} = 150 \text{ Euro HT} + (n-2) * 150,0 \text{ E HT} \\ \text{pour } n \geq 3$$

n : nombre d'étages

- Pour les client lotisseurs, la méthode de calcul est comme suit:

$$\text{PPE} = \text{KT} \times (\text{R} + n \times r)^{1/2}$$

- ✓ $(\text{R} + n \times r)^{1/2}$: Linéaire équivalent de la construction
- ✓ **T** : Participation unitaire (en Dh/mle)
- ✓ **R** : Superficie brute du lot (en m²)
- ✓ **n** : Le nombre d'étages
 - n = 0 pour rez-de-chaussée , rez-de-chaussée+1, R+2
 - n = 1 pour rez-de-chaussée +3
 - n = 2 pour rez-de-chaussée+4
- ✓ **r** : Superficie construite (en m²)
- ✓ **K** : coefficient de pondération dépendant du type d'habitat

Présentation du système de tarification eau et assainissement au Maroc

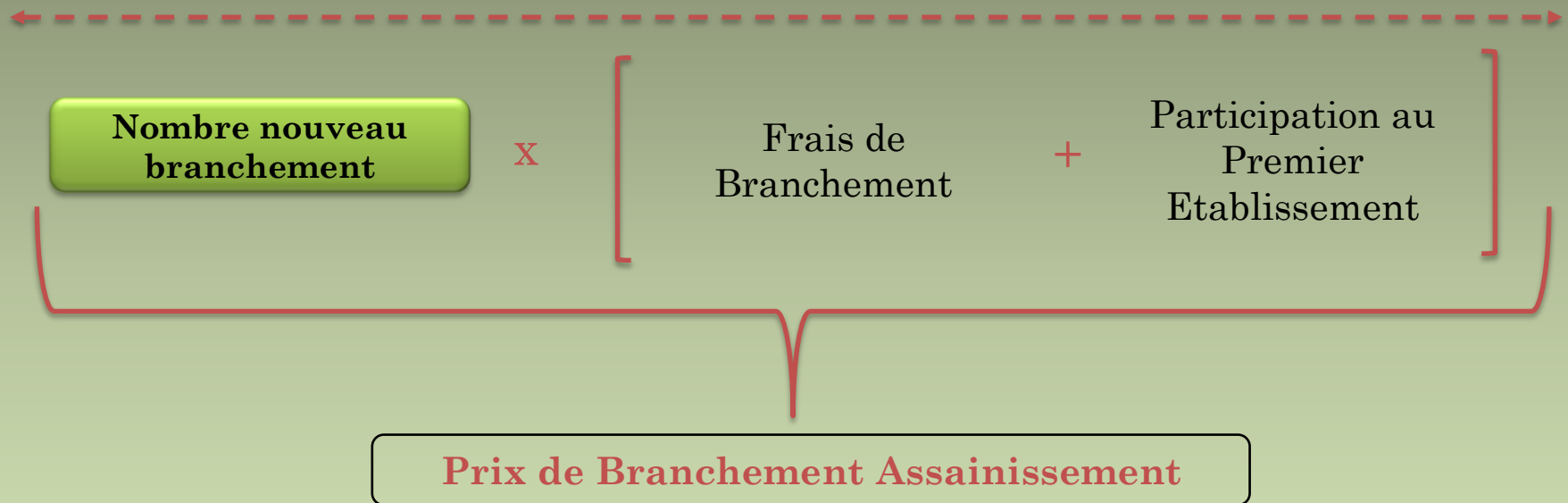
- Volet para-tarifaire : Eau potable
 - ✓ **Frais de branchement assainissement** : ils englobent l'ensemble des travaux, fournitures et main d'œuvre nécessaires à la réalisation d'un branchement au réseau d'assainissement.

		Tranche de la longueur du branchement	
Diamètre de la conduite de branchement		0 à 25 ml	> à 25 ml
<= 300 mm		140 Euro HT	Matériel réellement posé et travaux réalisés
> 300 mm		Matériel réellement posé et travaux réalisés	Matériel réellement posé et travaux réalisés

Présentation du système de tarification eau et assainissement au Maroc

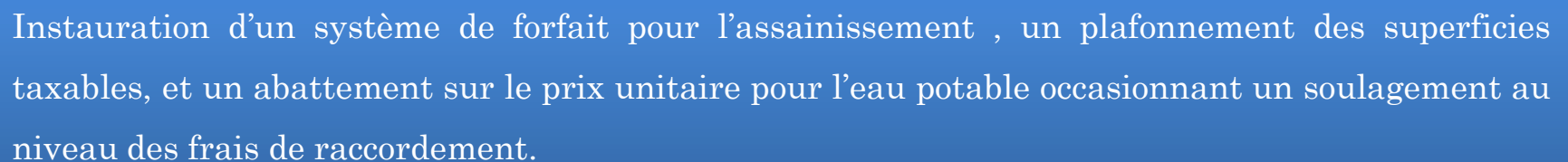
- Volet para-tarifaire : Assainissement

Tarification de Branchement Assainissement



Avantages accordés aux ménages défavorisés

- Avantages du nouveau système para -tarifaire :
 - ✓ Abattement de 50% sur le Po pour les clients particuliers sis dans le milieu rural (centre rural);
 - ✓ Le nombre d'étages est inférieur ou égal à 2.
 - ✓ Le plafonnement de la superficie taxable dans les zones rurales à 15mle et à 30 mle dans le milieu urbain uniquement pour les clients type Ménage. Cette mesure a incité certains réticents à se brancher à l'eau potable surtout les ménages à faible revenu au milieu rural ayant une grande surface de terrain:
 - ✓ Le système de forfait dans l'assainissement présente l'avantage de la simplicité d'application et de la transparence ;
 - ✓ Le forfait a réglé partiellement le problème des propriétés ayant des surfaces équivalentes importantes ;



Instauration d'un système de forfait pour l'assainissement , un plafonnement des superficies taxables, et un abattement sur le prix unitaire pour l'eau potable occasionnant un soulagement au niveau des frais de raccordement.

limites du Système para-tarifaire

- Limites du nouveau système :
 - ✓ Le système de forfait traite d'une manière uniforme tous les ménages sans prendre en compte les disparités géographiques et sociales de la population cible;
 - ✓ La perception des clients qui considèrent que les frais correspondants ont été pris en charge par le schéma de financement (Bailleurs de Fonds & participation de la commune au schéma de financement). ;
 - ✓ La participation ne s'applique pas pour les clients existant lors de la prise en charge de la gestion de l'assainissement en conséquence, les nouveaux abonnés, se considèrent lésés d'être assujetties au paiement de la participation.

Promotions de l'accès à l'eau

- Promotions de l'accès à l'eau :

Promotion de l'accès à l'eau potable est favorisée et encouragée par la mise en place de mécanismes appropriés de branchements et d'installations de points d'eau spécifiques (bornes fontaines) :

- ✓ Branchements sociaux pour les ménages des catégories défavorisées : C'est un branchement à crédit sur une durée maximale de 7 ans (28 trimestrialités) avec un taux d'intérêt ayant pour objectif de favoriser le branchement des ménages à faible revenu au réseau de distribution d'eau potable.

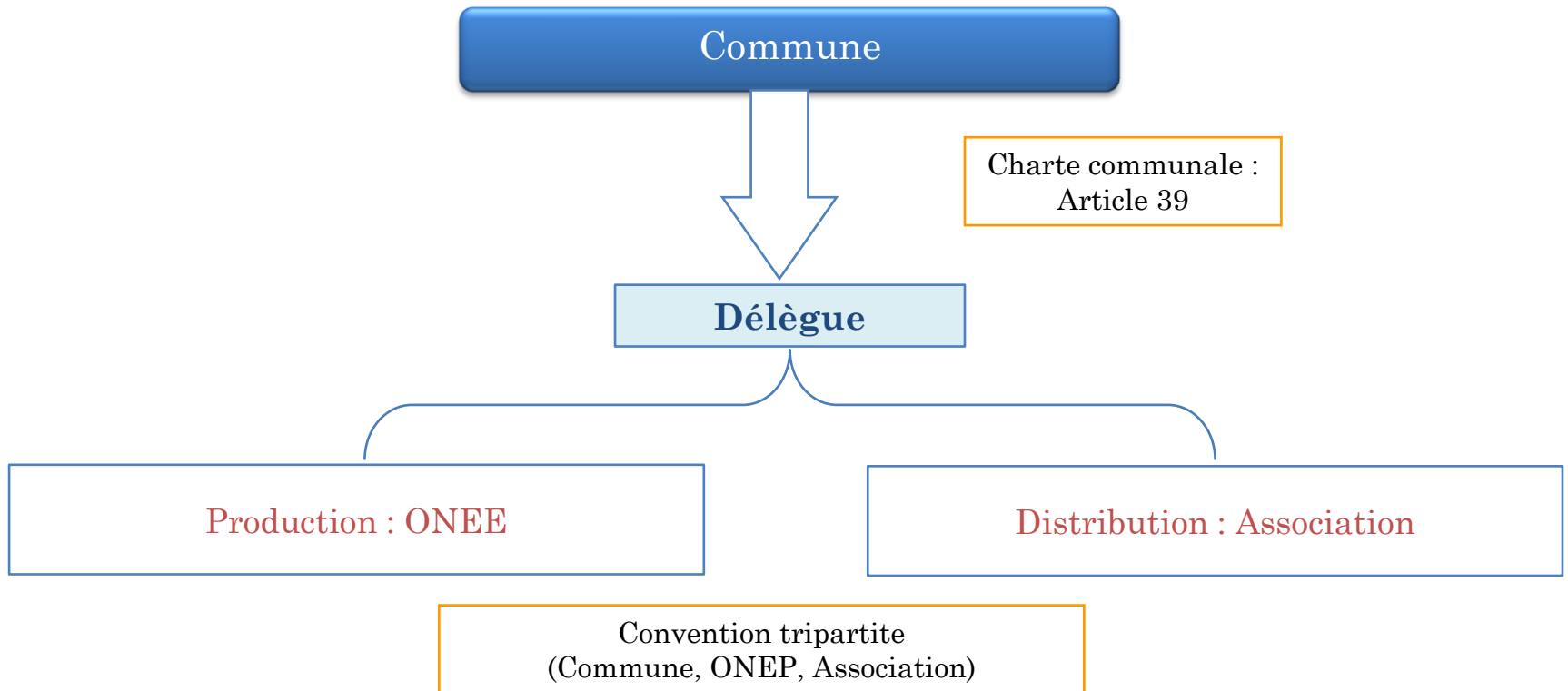


- ✓ Branchements individuels : C'est la desserte de la population en milieu rural en eau par des branchements individuels par un tarif promotionnel.

Promotions de l'accès à l'eau

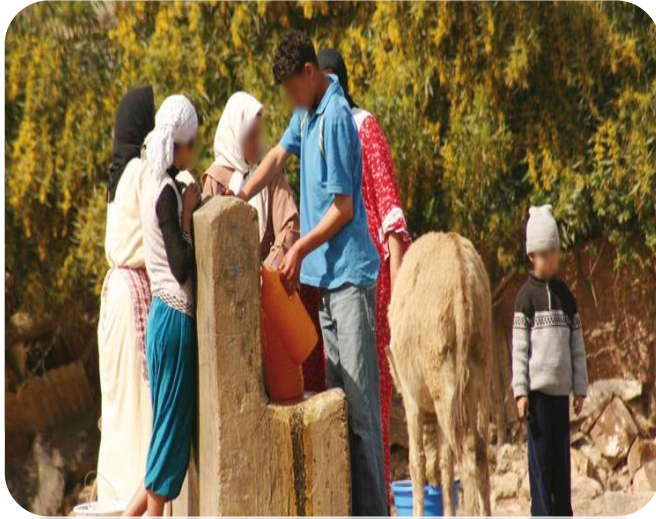
- Promotions de l'accès à l'eau :

- ✓ Gestion par Association d'Usagers Eau Potable:



Promotions de l'accès à l'eau

- Promotions de l'accès à l'eau :



Branchement par Borne
Fontaine



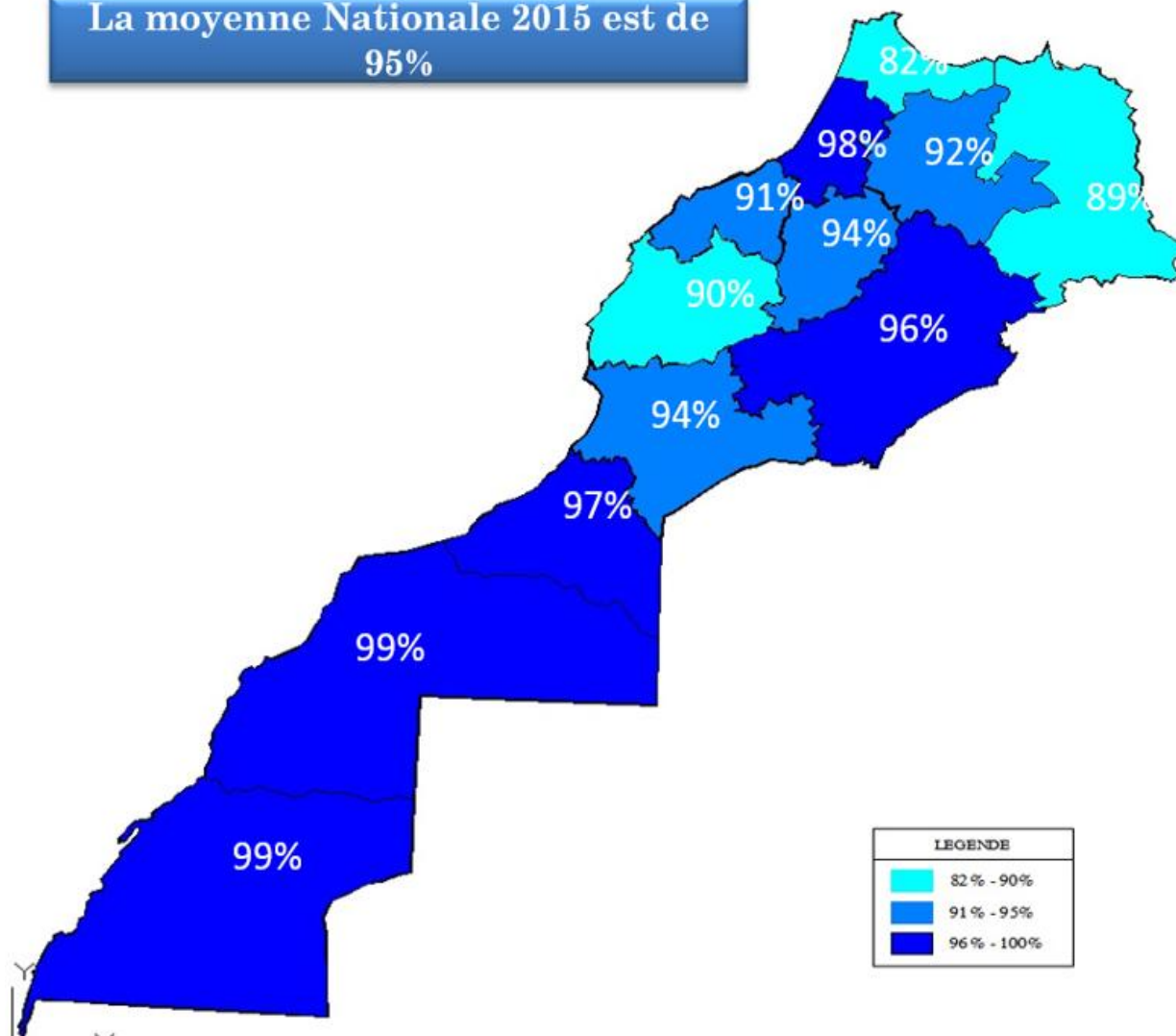
Principaux indicateurs

Principaux indicateurs de développement		Unité	2016
Eau Potable	Investissements 2001 - 2016	Milliards DH	34
	Débit équipé	m3/s	63,5
	Production	Millions m3	1.110
	Nombre de centres d'intervention	U	678
	Taux d'accès en milieu rural	%	96
	Linéaire des adductions	Km	10.750
	Linéaire des réseaux de distribution	Km	41.200
	Rendement des adductions	%	95,4
	Rendement des réseaux de distribution	%	75,5
Assainissement liquide	Investissements 2001 – 2016	Milliards DH	9
	Capacité d'épuration	m3/j	353.000
	Nombre de stations d'épuration	U	93
	Taux de dépollution	%	71
	Nombre de centres d'intervention	U	112
	Population bénéficiaire	Millions hab.	4,8
	Linéaire des réseaux	Km	9.000
	Taux de raccordement	%	90

Principaux indicateurs

Répartition du taux d'accès à l'Eau Potable Par Région

La moyenne Nationale 2015 est de
95%



REGION	2015 (%)
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	99
EDDAKHLA-OUED EDDAHAB	99
RABAT-SALÉ-KÉNITRA	98
GUELMIM-OUED NOUN	97
DRÂA-TAFILALET	96
BÉNI MELLAL-KHÉNIFRA	94
SOUSS-MASSA	94
FÈS-MEKNÈS	92
GRAND CASABLANCA-SETTAT	91
MARRAKECH-SAFI	90
ORIENTAL	89
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	82
Moyenne Nationale	95%

Pistes d'amélioration

■ Actions à court termes :

- ✓ Tenir compte de la capacité à payer des populations en pratiquant deux niveaux de tarifs pour la taxe riveraine TPE et pour le forfait de de l'assainissement PPE, un taux pour les branchements sociaux et un autre pour le reste;
- ✓ Allonger la durée d'amortissement du prêt à 10 ans et appliquer un taux d'intérêt réduit;
- ✓ La Taxe communale d'autorisation de branchement, au cas où elle est instaurée, elle doit servir un fonds de solidarité avec les plus pauvres et non comme une recette à la commune.

■ Actions à moyen termes :

Pour atténuer la charge du cout de l'accès au profit des clients défavorisés, plusieurs options peuvent être actionnées par l'Etat:

- ✓ Accorder des subventions ciblées pour certaines catégories de ménages;
- ✓ Etablir une corrélation entre le prix du m2 cessible et le taux par mle pour tenir compte de la disparité géographique
- ✓ Mettre en œuvre un fond de soutien public à constituer avec le concours des banques de développement;

Pistes d'amélioration

▪ Actions à moyen termes : (suite)

- ✓ Investir dans la recherche et développement pour stimuler la créativité et l'innovation par le partenariat public- privé, particulièrement pour les petites villes et le milieu rural, qui peuvent offrir des opportunités pour les entreprises locales/ des groupements;
- ✓ Intégrer les coûts d'accès dans le tarif proportionnel pour diluer ces frais souvent mal acceptés et faire payer au futur abonné uniquement les frais déboursés pour son branchement;
- ✓ Réajustement d'une manière graduelle et régulière de la tarification des services .

Les autres parties prenantes ont aussi un rôle important à jouer :

- ✓ Intéresser les opérateurs privés à étendre le système par des mesures incitatives, prenant en compte la demande spécifique des ménages à faible revenu (l'accès au financement bonifié des gestionnaires, la levée des obstacles administratifs, l'accès à l'expertise,...);
- ✓ Soutenir financièrement les ménages non desservis par un branchement individuel par une révision à la baisse du tarif appliqué à la borne fontaine.
- ✓ Promouvoir des solutions techniques locales adaptées, à moindre coût, en associant les ONG, les bénéficiaires et les acteurs clés dans le choix technique du mode de desserte et d'assainissement.

Pistes d'amélioration

Toutefois ses recommandations ne sont pas faciles à mettre en œuvre : il s'agit de concilier entre des objectifs souvent non convergents :

- ✓ Répondre aux besoins financiers grandissants pour la réalisation des projets d'eau potable et d'assainissement coûteux ;
- ✓ Sécuriser la recette nécessaire pour couvrir les charges d'exploitation, d'entretien, du service de la dette ainsi qu'une part raisonnable des investissements de développement ;
- ✓ Alléger progressivement les contributions de l'état en les réaffectant à d'autres secteurs plus nécessaires ;
- ✓ Répondre aux attentes des clients en offrant un service de qualité.

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**